



La Défense, le 19 décembre 2024

Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions de Travail - F3SCT - ministérielle du 19 décembre 2024

A l'ordre du jour de cette F3SCT, les risques liés au mercure dans le domaine maritime, l'exposition des agent·e·s du pôle ministériel à la pollution de l'air à proximité du trafic routier et ses conséquences sur leur santé, l'évolution de l'accidentalité et l'état d'avancement des actions du plan ministériel de prévention renforcé des risques liés aux interventions sous circulation.

Dans sa déclaration liminaire la FSU Ecologie a rappelé le terrible drame que vivent les Mahoraises et les Mahorais, et leur à apporter son soutien, ainsi qu'à tous·tes nos collègues présent·es. Elle a décrit la situation que lui ont rapporté ses adhérent·es sur place. Elle a demandé la mobilisation du réseau des assistant·es sociaux·ales, une reconnaissance financière pour les collègues qui ne comptent pas leurs heures, une reconstruction avec les normes cycloniques et sismiques nécessaires pour faire face à ces phénomènes qui seront de plus en plus fréquents. La FSU Ecologie n'oublie pas dans cette période budgétaire troublée les collègues des DDT obligé·es de s'acheter eux-mêmes leurs EPI pour garantir leur sécurité dans l'exercice de leurs missions.

➤ [Lire la déclaration liminaire complète](#)

Le Secrétaire général a expliqué les mesures prises à l'heure actuelle : participation du ministère à la cellule interministérielle, essentiellement sur la partie logistique ; soutien psychologique des collègues par le biais de son prestataire ; mobilisation du réseau d'assistant·es sociaux·ales de la Réunion.

Concernant les dépenses de l'Etat et notamment celles en DDI, le SG nous a expliqué que la Loi spéciale ne permet que de reconduire le budget de 2024, tout en tenant compte des modifications apportées en milieu d'année.

Actualisation de la circulaire du 27 mars 2017 relative à la prévention des risques spécifiques aux métiers de l'administration de la mer : projet d'annexe modifiée relative aux dispositions particulières aux risques liés au mercure (pour avis) ;

La présentation de la note fait suite à un groupe de travail dans lequel, notamment, le sujet du suivi médical des agent·es avait été soulevé par la FSU Ecologie mais aussi par la médecin de prévention. Pour autant, aucune référence dans le texte présenté. Alors que, lors du GT, il avait été demandé un rappel, sur le texte, du protocole de suivi spécifique et un rappel des références du texte réglementaire.

Concernant l'entretien la FSU Ecologie met en garde l'administration contre le recours à la sous-traitance notamment en terme de formation des personnels qui interviennent. Cela peut être source d'accident. L'administration précise qu'elle pourrait faire appel aux agent·es des Phares et Balises s'ils et elles ont la compétence.

Du fait de la non-prise en compte du suivi médical dans le protocole, la FSU Ecologie a décidé de voter contre le texte.

Résultats de l'étude de l'ANSES portant sur « l'exposition des travailleurs à la pollution de l'air à proximité du trafic routier et ses conséquences sur leur santé » (pour information) ;

La question à laquelle cette étude de l'ANSES répond est de savoir si les agent·e·s travaillant à proximité du trafic routier sont plus exposé·es à la pollution que le reste de la population. Trois situations ont été envisagées : le travail à proximité de la route, celui sur la route dans un véhicule et un mix des deux. Contrairement à ce qu'on pouvait penser, l'étude montre que c'est dans l'habitacle que la pollution est la plus importante. Mais surtout, elle montre que si la population en général est déjà exposée à des doses de polluant au-delà des valeurs sanitaires admises, la situation est pire pour les travailleur·euse·s. C'est le cas pour le dioxyde d'azote et les particules ultrafines.

Le Secrétaire général annonce qu'un plan d'action sera élaboré à partir des préconisations du rapport.

La FSU Ecologie a demandé que la communication des bonnes pratiques qui pourraient être mises en place pour aérer les habitacles ne se limitent aux seul·e·s agent·e·s travaillant à proximité du trafic routier mais à l'ensemble de la communauté de travail du pôle ministériel effectuant des trajets professionnels en voiture, établissements publics compris.

La FSU Ecologie restera particulière vigilante sur les suites données à cette étude pour le moins inquiétante pour la santé des travailleur·euse·s mais aussi pour celle du reste de la population.

➤ Lire [la présentation des résultats de l'étude](#)

Présentation de l'évolution de l'accidentalité (observatoire) et de l'état d'avancement des actions du plan ministériel de prévention renforcé des risques liés aux interventions sous circulation des agents des DIR 2023-2027 (pour information).

Après la présentation de l'évolution de l'accidentalité, les organisations syndicales ont pu réagir sur l'avancement des actions du plan de prévention sur les risques en intervention sous circulation.

La FSU Ecologie est intervenue sur l'expérimentation de caméras sur les véhicules d'intervention. L'expérimentation est actuellement impossible légalement et nécessite une modification de la législation. La FSU Ecologie a demandé quelles étaient les pistes à ce jour. L'administration a répondu qu'elle était en attente d'un vecteur législatif – chose compliquée aujourd'hui du fait de l'instabilité gouvernementale et que dans le cas contraire, elle s'orienterait vers des caméras fixes qui ne nécessitent pas de changement réglementaire.

Par ailleurs, la FSU Ecologie a rappelé qu'elle considère que des dispositifs de sanction automatisés n'ont pas leur place sur les véhicules d'intervention. Nos collègues ne sont pas là pour sanctionner les automobilistes !

Concernant la formation des chauffeurs poids-lourds, si des actions sont menées avec les professionnels français, la FSU Ecologie a demandé qu'il en soit de même avec les professionnels étrangers, tout en sachant la difficulté que cela peut représenter.

La FSU restera vigilante sur l'avancement de ce plan et continuera de demander l'investissement personnel des ministres en charge du dossier car il s'agit de la vie de leurs agent·e·s.

FSU Ecologie / Sne-FSU

2 rue Malmaison - 93170 BAGNOLET
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37